

AVIS DU CMF

APPROBATION ET AUTORISATION D'UNE OPERATION DE FUSION-ABSORPTION

A la demande de la société Tunisie Leasing, le Collège du Conseil du Marché Financier a, par décision n°3 du 19 janvier 2012, accordé à l'opération de fusion par absorption par Tunisie Leasing de sa filiale, la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie -SIMT-, l'approbation et l'autorisation prévues respectivement par les articles 336 et 416 du Code des Sociétés Commerciales. Cette approbation et autorisation ont été octroyées sans préjudice des éventuelles dispositions légales régissant l'activité des sociétés concernées par l'opération de fusion envisagée.

Le texte de la décision est disponible sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn